

Fiche descriptive du module 6

Aperçu

Le module 6 porte sur les principaux aspects opérationnels d'une coopérative, notamment la gouvernance, les interactions avec d'autres organismes et la façon dont les coopératives gèrent les crises. Le module se termine par une récapitulation des principales caractéristiques qui distinguent les coopératives et par un résumé des raisons pour lesquelles cette structure commerciale occupe une place importante dans l'économie canadienne.

Gouvernance des coopératives

La gouvernance d'une coopérative est similaire à celle d'autres types d'entreprises. La propriété des membres et les opérations locales d'une coopérative conduisent à trois tendances uniques en matière de gouvernance :

1. **La prise de décision** : Toutes les coopératives utilisent le système de prise de décision « un membre, une voix » pour préserver les intérêts des membres.
2. **La réceptivité** : Comme les membres du conseil d'administration sont des membres ordinaires de la coopérative, ils ont une connaissance unique de leurs membres et savent comment répondre à leurs besoins.
3. **La dynamique unique du conseil** : Élus parmi les membres, les conseils d'administration des coopératives ont tendance à mieux correspondre aux collectivités qu'ils servent en termes de démographie, d'intérêts et de sens des affaires.

Certaines coopératives créent des partenariats avec d'autres organismes pour obtenir un soutien opérationnel et de gouvernance. La création de **fédérations de coopératives** est une solution courante pour les organismes similaires qui souhaitent travailler en réseau ou bénéficier d'un plus grand pouvoir d'achat.

Conformité annuelle

Pour se conformer aux dispositions législatives, les coopératives doivent suivre quatre étapes à partir de la fin de leur exercice financier :

1. **Audit annuel** : Les coopératives qui n'émettent pas de titres peuvent renoncer à un audit annuel (selon la réglementation provinciale), mais beaucoup d'entre elles se soumettent à une forme d'examen financier pour le présenter aux membres.
2. **Assemblée générale annuelle (AGA)** : Le conseil d'administration d'une coopérative doit présenter un rapport aux membres de la coopérative chaque année pendant l'AGA. Cette assemblée est tenue pour approuver le rapport annuel, élire les administrateurs et nommer un vérificateur. Les AGA se tiennent de quatre à six mois après la fin de l'exercice financier de la coopérative, et les renseignements qui y sont recueillis ne sont pas divulgués au public.



3. **Déclaration annuelle** : À la suite de l'AGA, la coopérative doit déposer une déclaration annuelle pour confirmer qu'elle est toujours en activité et mettre à jour les renseignements sur son entreprise auprès du gouvernement.
4. **Déclaration de revenus** : Les coopératives, comme les autres sociétés, doivent déposer une déclaration de revenus T2 et payer l'impôt sur les sociétés approprié.

Évaluation du succès des coopératives

Ce module met en évidence certains effets importants obtenus par les coopératives, notamment :

- **La résilience** : Les coopératives sont plus aptes à fonctionner dans des marchés difficiles comme les collectivités isolées, où un monopole pourrait exploiter les consommateurs locaux.
- **La stabilité** : Les coopératives assurent la stabilité de secteurs clés, notamment l'agriculture, où elles soutiennent un écosystème alimentaire plus vaste et préservent les bénéfices au profit des agriculteurs canadiens.
- **Les retombées locales** : Les coopératives fournissent des services de base dans leurs collectivités, ce qui peut améliorer les investissements et le maintien des entreprises.
- **La survie en situation de crise** : Les recherches démontrent que les coopératives sont plus aptes à survivre aux crises, car elles peuvent compter sur le soutien de leurs membres et sont davantage prêtes à assumer des pertes que d'autres entreprises.

Le Comité spécial sur les coopératives du gouvernement du Canada a déclaré que "l'une des façons d'évaluer l'impact des coopératives est de poser la question hypothétique suivante : quelles seraient les conséquences si les coopératives n'existaient pas ?". Les questions suivantes peuvent être utiles pour évaluer le succès d'une coopérative :

- Quel est le rayonnement de la coopérative sur l'économie régionale en général?
- Quelles compétences les gens acquièrent-ils grâce au fonctionnement de la coopérative?
- La coopérative échange-t-elle ses résultats financiers contre d'autres avantages pour ses membres?
- Combien d'argent circule dans l'économie locale grâce à la coopérative et à ses processus financiers?
- La coopérative corrige-t-elle une défaillance du marché?
- Si la coopérative n'existait pas, quels en seraient les effets sur les membres et l'économie locale?

Ressources recommandées

Le rapport de Johnston Birchall et de Lou Hammond Ketilson (en anglais seulement) : [Resilience of the Cooperative Business Model in Times of Crisis](#).

Le rapport du Comité spécial sur les coopératives, [Situation des coopératives au Canada](#).

